

Montréal, le 16 mars 2011

PAR COURRIEL SEULEMENT

Me Véronique Dubois, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria,
2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Demande d'Hydro-Québec par sa direction de Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de coordonnateur de fiabilité au Québec visant l'adoption des normes de fiabilité et l'approbation des registres identifiant les entités et les installations visées par les normes et le guide des sanctions
Dossier : R-3699-2009 - Phase 2
N/D : 66020-005

Chère consœur,

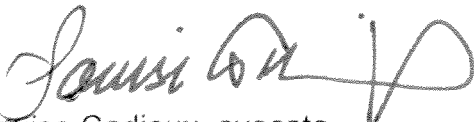
Nous sommes les procureurs d'Ontario Power Generation (OPG).

Notre client nous demande de vous informer qu'il n'entend pas faire de représentations dans la phase 2 du dossier en titre portant sur le guide de sanctions.

Une copie de la présente est transmise par courriel au demandeur et aux intervenants au dossier.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

LAFORTUNE CADIEUX, s.e.n.c.r.l.


Louise Cadieux, avocate